

**Zeitschrift:** Der Traktor : schweizerische Zeitschrift für motorisiertes Landmaschinenwesen = Le tracteur : organe suisse pour le matériel de culture mécanique

**Herausgeber:** Schweizerischer Traktorverband

**Band:** 1 (1938)

**Heft:** 6

  

**Artikel:** Schlepper-Geräte = Instruments pour tracteurs

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1049145>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

streitigkeiten entscheidet der Leiter der T.D. was gemacht werden soll. Bei Garantiarbeiten darf dem Mitglied verrechnet werden, was mit normalen Unterhaltungsarbeiten zusammenhängt, z.B. Motor entrufen, Ventile einschleifen, etc. Alle übrigen Arbeiten gehen zu Lasten der bezüglichen Firma.

Die Ersatzteile sollen zu Katalogpreisen abgegeben werden, plus evtl. Spesen, abzüglich einem Rabatt von ...% zugunsten des Mitgliedes. Für Kugellager, die der Mechaniker liefert, gewährt dieser einen Rabatt von ...%. Ueber weitere Artikel, wie Räder, Pneus, etc. wird der Rabatt speziell vereinbart.

Die ersetzten Teile sind zusammengebunden dem Mitglied auszuhändigen.

Bei Differenzen mit den Mitgliedern ist der Technische Dienst bzw. dessen Leiter beizuziehen. Wo keine Einigung zustande kommt, leitet dieser die Angelegenheit an die Technische Kommission. Das Mitglied kann auf Wunsch seinen Standpunkt persönlich oder schriftlich bekanntgeben. Der Schiedsspruch der Techn. Kommission ist endgültig.

Die Auswahl der Verbandsmechaniker geschieht sehr vorsichtig. Wir begrüßen es, wenn

die Mitglieder ihren Sektionsgeschäftsführern die Adressen von seriösen Mechanikern mitteilen.

B.

Le grand nombre de tracteurs agricoles en service en Suisse engage l'Association à chercher à organiser le régime des réparations de ces machines.

Pour certains modèles un service des réparations existe, mais pour d'autres ou bien le vendeur a disparu ou bien, comme pour les autotracteurs, une fois la vente faite il n'y a plus personne pour s'y intéresser. Enfin il y a beaucoup de garagistes qui ne sont que des garagistes et nullement des mécaniciens.

L'Association examine la possibilité de conclure des arrangements avec certains mécaniciens dans diverses régions, afin de permettre à l'agriculteur de travailler dans des conditions connues.

On examinera la question des prix de l'heure sur place ou à l'atelier, des prix des divers travaux, des facteurs qui doivent être remis dans les huit jours, de la question des grosses réparations et révisions, avec devis en double, des pièces de rechange. B.

## Schlepper-Geräte      Instruments pour tracteurs

Au cours des ans les instruments destinés à être tirés par les chevaux ont été mis au point. On peut dire que les charrues, faucheuses, faneuses, râteaux et autres instruments sont arrivés à un degré de perfectionnement largement suffisant.

En est-il bientôt de même pour les instruments construits, non point pour les chevaux, mais pour le tracteur?

Voici vingt ans que les premiers tracteurs se répandirent et l'on est surpris de constater que les instruments font totalement défaut.

Nous avons recherché les causes de cette situation paradoxale et celles que nous avons trouvées nous paraissent tellement sérieuses que nous pensons nécessaire de les signaler avant que la situation ne soit réellement grave.

En effet, de 1919 à 1929, soit l'époque des tracteurs américains Fordson, International, Allis-Chalmers, nos constructeurs ont réalisé divers instruments spécialement adaptés à la culture mécanique.

On a vu en particulier: une charrue Henriod à deux roues (qui actuellement est copiée en France et en Allemagne alors qu'elle est presque oubliée chez nous!) des faucheuses Aebi et Högger, une charrue Ott, une herse à disque Henriod permettant de faire le hersage en même temps que le labour, et enfin un groupe Henriod-Dufour, comprenant une herse à disques surmontée d'un semoir qui permet à l'un des modèles d'Allis-Chalmers de labourer, herser et semer en un seul passage.

Et maintenant aucune de ces machines ne subsiste! Nos constructeurs ont renoncé à poursuivre! Faut-il conclure que de tels appareils présentent des difficultés techniques au-dessus des possibilités de notre industrie?

Faut-il conclure que le nombre de 6000 tracteurs ne justifie pas une fabrication qui paraissait intéressante il y a dix ans, alors qu'il n'y avait que 600 tracteurs en Suisse?

Non! Il ne faut pas conclure hâtivement: les causes sont autres.

Il y a dix ans lorsqu'on proposait à un fabricant suisse de machines agricoles de faire un instrument porté sur le tracteur, il répondait: « Oui, on peut envisager de faire cet outil pour le Fordson, mais il n'y a pas assez de tracteurs International et Allis-Chalmers pour faire un modèle pour ces deux marques. »

Aujourd'hui le même constructeur nous répond, sans la moindre hésitation: « Non, ça ne vaut pas la peine! » Pourquoi donc?

Parcequ'il faudrait faire toute une série de modèles pour le même instrument: un modèle pour le Fordson, quatre modèles pour l'International (« 10-20 », F-12, F-20, 0-12, trois modèles pour l'Allis-Chalmers, plus une série de modèles pour les tracteurs suisses.

On constate en effet qu'il y a plusieurs modèles de semi-tracteurs Bühler, que presque chaque année est sorti un nouveau modèle de tracteur Hürlimann et qu'à cette douzaine de modèles s'ajoutent les tracteurs SLM et Vevey, les semi-tracteurs Franz, Motrac, Grunder, sans compter une légion d'autotracteurs . . .

Au total cela fait pour le moins 25 modèles de tracteurs!

Quel est le fabricant suisse qui veut accepter de faire 25 modèles de charrues à un soc, 25 modèles de charrues à deux socs 25 modèles de déchaumeuses, 25 modèles d'arrache-pommes-de-terre. 25 modèles de semoirs à tracteur?

Nous pouvons donc dire que si les constructeurs suisses ont renoncé, c'est en raison de la diversité des modèles de tracteurs qui est un obstacle à la fabrication.

Mais cette diversité est aussi un obstacle à l'emploi: Quelle serait la situation du propriétaire d'un Fordson qui, peu à peu, a acheté une charrue, une herse, un semoir portés, au moment où son tracteur est usé?

(à suivre)

**Landwirte!** Nach der Durchführung des Traktorführerkurses werden eine Anzahl gründlich ausgebildeter Traktorführer als solche Stellen suchen. Wendet Euch bei Bedarf an das Zentralsekretariat.